

## LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 357)

**CONSTRUCTION DE PONT.**—(Réponse à X.)—Q. J'ai acheté une terre il y a six ans, sur laquelle il y avait eu autrefois un chemin verbalisé, mais ce chemin était aboli depuis plusieurs années. Cette terre est bornée à la rivière sur trois faces et j'ai demandé à la municipalité, qui me le refuse, de me construire un pont pour que je sorte sur un chemin verbalisé, afin de m'éviter l'entretien de deux arpents de chemin de plus. Le chemin que j'ai actuellement est très onéreux par le fait qu'il traverse un chemin presque impossible. Je me suis déclaré prêt à entretenir le pont à mes frais. Ai-je le droit de me faire donner une sortie du côté le plus avantageux?

R. Nous ne voyons pas comment une municipalité peut avoir à construire un pont pour le bénéfice d'un seul contribuable, et seulement dans le but de lui donner une sortie plus avantageuse. Il est évident que dans le présent cas, la municipalité a le droit de refuser, car nous avons même de forts doutes sur la question de savoir si elle peut encourir la dépense de construire un pont de 128 pieds de long pour l'avantage d'un contribuable, surtout lorsqu'on tient compte que le contribuable en question a déjà une issue pour atteindre le chemin public.

**COLLECTION DE DETTE.**—(Réponse à J. B. R.)—Q. Quels sont les droits d'un créancier contre une personne qui a quitté la Province de Québec, pour l'étranger, sans payer ses dettes, et sans vouloir les payer?

R. Lorsqu'une personne doit plus d'une somme de cinquante piastres, et qu'elle est sur le point de quitter la province de Québec et d'Ontario, avec l'intention de frauder ses créanciers en général et telle personne en particulier, le créancier peut obtenir un mandat d'assignation et d'arrestation contre son débiteur; c'est ce que l'on appelle un "capias". Il est possible de se servir des mêmes procédures lorsqu'un individu cache ou soustrait ses biens avec l'intention de frauder ses créanciers en général ou telle personne en particulier.

Un second moyen de protéger les créanciers contre la mauvaise foi ou la malhonnêteté d'un débiteur, c'est de prendre une saisie-arrêt avant jugement, c'est-à-dire de saisir les biens meubles que le débiteur possède avant qu'un jugement ne l'y autorise. Mais il faut avoir les mêmes raisons que celles que nous avons dit ci-dessus, pour pouvoir se servir de tels moyens.

**RESPONSABILITE DES DOMMAGES.**—(Réponse à A. L.)—Q. Je possède une terre sur laquelle passe une rivière qui traverse mon chemin par le milieu. La municipalité, par procès-verbal, oblige tous ceux qui conduisent de l'eau dans cette rivière à l'entretien de ce cours d'eau, et tous les contribuables de l'arrondissement sont obligés à l'entretien du pont qui traverse mon chemin. Ce pont est mal entretenu ainsi que le cours d'eau, de sorte que mon chemin est miné par le gonflement des eaux, et s'il survient une forte marée, et qu'il passe un individu à cet endroit, le cheval peut être renversé et entraîné à l'eau. Qui serait responsable des dommages dans un pareil cas; serait-ce le propriétaire du chemin, ou l'arrondissement, ou les contribuables obligés à l'entretien de ce cours d'eau?

R. La responsabilité, dans un pareil cas, doit s'attacher à la personne négligente et l'on doit tenir compte de l'endroit où sont causés ces dommages. Dans

## L'EPARGNE DU CULTIVATEUR

Le cultivateur doit placer ses épargnes dans sa ferme d'abord.

S'il lui en reste. Il les placera en OBLIGATIONS première hypothèque des industries qui font vivre l'agriculture, en commençant par celles de sa province, ou en titres d'emprunt émis par le gouvernement, les municipalités, les fabriques, les écoles, de cette même province.

Pour toutes indications et suggestions utiles, s'adresser à la maison qui a le plus fait pour l'émancipation économique du Canada français:

Versailles-Vidricaires-Boulais, (limitée)  
Montréal, rue St-Jacques, Immeuble Versailles.

le présent cas, si une personne subissait des dommages par le mauvais état du pont de cet endroit, l'arrondissement serait responsable parce qu'il a négligé d'entretenir le pont.

Si l'accident se produisait sur le chemin le propriétaire serait certainement responsable, mais il pourrait se retourner vers les personnes qui sont tenues à l'entretien du cours d'eau, s'il est en état de prouver que c'est le mauvais état de ce cours d'eau qui a produit l'accident.

**EFFET DU CONTRAT.**—(Réponse à P. G.)—Q. Un individu enseigne comment prendre les renards au piège, il se fait payer pour cela une certaine rémunération. Un des élèves s'est acheté des pièges et n'a réussi absolument à rien. L'élève a-t-il le droit de se faire rembourser le montant qu'il a payé à son professeur? Ces pièges ne peuvent être tendus que dans le mois d'octobre.

R. Nous devons dire d'abord que la chasse du renard est interdite par la loi de chasse et de pêche de Québec, durant le mois d'octobre. Un contrat ne peut être annulé que s'il est contraire à la morale ou à l'ordre public. Or, bien que le contrat vise un objet qui, d'après notre correspondant serait prohibé par la loi, il est assez difficile pour notre correspondant de prouver ces faits particuliers, qui seront probablement niés par l'autre partie contractante, donc il nous paraît que si la personne qui a ainsi payé une certaine somme pour apprendre à chasser le renard a payé l'honoraire qui lui a été demandé, il est fort douteux qu'il puisse aujourd'hui réclamer le remboursement de la somme qu'il a ainsi payée. Dans tous les cas, la réclamation offre de forts doutes.

**ERECTION EN MUNICIPALITE.**—(Réponse à E. T.)—Q. Nous voulons nous former en municipalité. Devons-nous procéder avec des requêtes pour chaque partie de la paroisse que l'on veut prendre, et doit-on faire paraître dans la Gazette Officielle un avis, ou si nous devons agir par voie de requête?

R. Nous comprenons qu'il s'agit pour nos correspondants de former une mu-

**PIECES D'AUTOMOBILE**  
NEUVES ET USAGÉES  
POUR TOUTES LES MARQUES  
TOUTES SORTES DE MAGNETOS REPARÉES ET VENDUES  
**AUTOMOBILE LIMITEE**  
232, RUE SANGUINET - MONTREAL

## BREVETS D'INVENTION

En tout pays. Demandes le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement.

**MARION & MARION**

364 rue Université, - Montréal  
72½ rue St-Pierre, - Québec  
et Washington, D. C.

LE  
SEL A BEURRE  
EXTRA SPECIAL  
**WINDSOR**  
EST LE MEILLEUR  
POUR LE BEURRE  
ESSAYEZ-LE

La seule clôture qui aille fameux fermoir Frost.

Fermoir Frost

**La vraie valeur de la Clôture Frost**

La Clôture Frost coûte moins en fait de poteaux et broche — elle s'étend plus rigide.  
La Clôture Frost coûte moins à ériger — elle s'étend bien droite. Le véritable fermoir Frost conserve toujours égaux les espaces.  
La Clôture Frost coûte moins à entretenir — elle ne requiert pas de réparations. Les broches latérales ondulées Frost et les véritables fermoirs Frost résistent à la température, à la rouille et au bétail.  
La Clôture Frost coûte moins à renouveler — elle dure pendant plus d'années.  
La Clôture Frost coûte moins pour combattre les mauvaises herbes — elle remplace le terrain perdu par les mauvaises herbes le long des clôtures ordinaires par du bon terrain à récolte.  
Toutes ces économies assurées par la Clôture Frost signifient que c'est la plus grande valeur que vous puissiez obtenir pour le prix, même si la Clôture Frost coûtait plus cher que les clôtures ordinaires, ce qui n'est pas le cas.  
Les fabricants se contentent du plus petit profit payé par le fermier pour tout article qu'il achète. Le marchand achète la Clôture Frost par lots de wagon au plus bas prix et paie les plus bas tarifs de transport, ce qui lui permet de vous la vendre au plus bas prix possible, pas plus cher qu'une clôture ordinaire.  
La Clôture Frost a été choisie pour le ranch de S. A. le prince de Galles à High River.

Vue du ranch du Prince de Galles à High River, Alta. Deux wagons de Clôture Frost furent achetés.

Cherchez cette étiquette jaune  
Ce n'est pas une véritable Clôture Frost à moins qu'elle ne porte cette étiquette.

La plus facile que j'aie jamais érigée  
"Je suis convaincu que la Clôture Frost embellit l'apparence des routes provinciales. J'en ai érigé sur une distance de 20 milles et n'ai trouvé aucun défaut de construction ni aucune inégalité. Elle s'étend droite. C'est certainement la plus facile que j'aie jamais érigée."  
—Duncan Ross,  
R.R. No. 5, Parkhill, Ont.

**Clôture Frost**

Frost Steel and Wire Company, Limited  
Hamilton, Canada

Fabricants de la broche galvanisée et brillante—Broche à foie et amarres à balles—Broche tissée—Clôtures pour fermes, usines et ornementation—Barrière galvanisée—Treillis à renards—Clôtures en chaîne—Outils pour terrains de jeux et à broche pour fabricants.



DU

Tous le  
de l'argent  
ne pas m  
exceptionn  
ARGEN  
Couteur  
\$20. po r  
Couteur  
\$27. po r  
Couteur  
\$33. po r  
Couteur  
\$50. po r  
Le Syn  
Beauport,

—Doct  
reurs de  
—Une

CON

Le  
Le  
de la pro  
élevé que  
parquet.  
Ab  
W.A.—W

Sous

Parquet  
1 Instit  
2 Basse  
3 W. A.  
4 E. D.  
5 H. H.  
6 J. D.  
7 Laur  
8 W. A.  
9 W.A.  
10 J. E.  
11 E. K.  
12 J. A.  
13 Stati  
14 Stati  
15 Stati  
16 J. W.  
17 Adél  
18 Anto  
19 Jos.  
20 Chs.